

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

Coltène/Whaledent GmbH & Co. KG

Version Num: 2.2

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 30/01/2023

Date d'impression: 27/02/2023

L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom du produit | BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate |
| Nom Chimique | Sans Objet |
| Synonymes | UC32 |
| Formule chimique | Sans Objet |
| Autres moyens d'identification | Pas Disponible |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--|--|
| Utilisations identifiées pertinentes : | Utilisé selon les instructions du fabricant. |
| Utilisations déconseillées | Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée. |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|--------------------------------|--|--|
| Nom commercial de l'entreprise | Coltène/Whaledent GmbH & Co. KG | Coltène/Whaledent Inc. |
| Adresse | Raiffeisenstrasse 30 89129 Langenau Germany | 235 Ascot Parkway Cuyahoga Falls, Ohio 44223 United States |
| Téléphone | +49 (7345) 805 0 | +1 330 916 8800 |
| Fax | +49 (7345) 805 201 | +1 330 916 7077 |
| Site Internet | www.coltene.com | www.coltene.com |
| Courriel | msds@coltene.com | info.us@coltene.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| Association / Organisation | CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE (24/7) |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | +33 4 26 69 99 66 |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | +61 3 9573 3188 |

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|--|---|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications [1] | H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H360FD - Toxicité pour la reproduction catégorie 1B |
| Légende: | 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI |

2.2. Éléments d'étiquetage

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

| | |
|--------------------------|---|
| Pictogramme(s) de danger |  |
|--------------------------|---|

| | |
|-------------------------|---------------|
| Mention d'avertissement | Danger |
|-------------------------|---------------|

Déclaration(s) sur les risques

| | |
|--------|---|
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H360FD | Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. |

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

| | |
|------|---|
| P201 | Se procurer les instructions avant utilisation. |
| P280 | Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. |
| P264 | Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation. |

Déclarations de Sécurité: Réponse

| | |
|----------------|--|
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308+P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/secouriste |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. |
| P332+P313 | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| P362+P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |

Déclarations de Sécurité: Stockage

| | |
|------|-------------------|
| P405 | Garder sous clef. |
|------|-------------------|

Déclarations de Sécurité: Élimination

| | |
|------|--|
| P501 | Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale. |
|------|--|

2.3. Autres dangers

Peut provoquer des gênes pour la peau.

| | |
|--|---|
| TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528 | En vente à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation |
| TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528 | Énumérées dans le règlement européen (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XIV Liste des substances soumises à autorisation |
| TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528 | Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables) |

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Suite...

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

| 1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH | %[poids] | Nom | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications | SCL / Facteur-M | Caractéristiques nanométrique particules |
|--|----------|--|--|--------------------------|--|
| 1.110615-47-9* 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | 1-5 | <u>(C10-16)alkyl D-glycopyranoside</u> | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2; H318, H315 [1] | Pas Disponible | Pas Disponible |
| 1.68515-73-1* 2.500-220-1 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | 2.5-7.5 | <u>decyl D-glucoside</u> | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1; H318 [1] | Pas Disponible | Pas Disponible |
| 1.1303-96-4 2.215-540-4 3.005-011-00-4 4.Pas Disponible | 0.5 | <u>TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528</u> | Toxicité pour la reproduction catégorie 1B; H360FD [2] | Pas Disponible | Pas Disponible |
| 1.141-43-5 2.205-483-3 3.603-030-00-8 4.Pas Disponible | <1 | <u>2-aminoéthanol</u> * | Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1B; H302, H312, H332, H314 [2] | STOT SE 3; H335: C ≥ 5 % | Pas Disponible |
| Légende: | | 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne | | | |

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. |
| Contact avec la peau | <p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation. |
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires. |
| Ingestion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Donnez un verre d'eau immédiatement. ▶ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

- Eau pulvérisée - Quantités d'arrosage uniquement.
- Mousse.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Poudre chimique sèche.
- Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|-------------------------------|--|
| Incompatibilité au feu | Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter |
|-------------------------------|--|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|------------------------------------|---|
| Lutte Incendie | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire. ▸ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. ▸ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▸ Eviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide. ▸ NE PAS approcher des containers suspectés être chauds. ▸ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. ▸ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. |
| Risque D'Incendie/Explosion | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Combustible. ▸ Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▸ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. ▸ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). ▸ Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs. <p>Les produits de combustion comprennent:; dioxyde de carbone (CO2), d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p> <p>Peut émettre des fumées toxiques.</p> <p>Peut émettre des fumées corrosives.</p> |

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-------------------------------|--|
| Eclaboussures Mineures | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Retirer toutes les sources d'allumage. ▸ Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures. ▸ Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau. ▸ Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection. ▸ Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite. ▸ Essuyer. ▸ Placer dans un container adapté et étiqueté pour un traitement. |
| Eclaboussures Majeures | <p>Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▸ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. ▸ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. ▸ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. ▸ Augmenter la ventilation. ▸ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. ▸ Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▸ Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage. ▸ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▸ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement. ▸ Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains. ▸ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence. |

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|--|--|
| Manipulation Sure | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation. ▸ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré. ▸ Evitez la concentration dans les trous et creux. ▸ NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé. ▸ Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie. ▸ Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas. ▸ N'utilisez PAS des seaux en plastique. ▸ Evitez le contact avec des matériels incompatibles. ▸ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ▸ Evitez les dégâts matériels sur les récipients. ▸ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation. ▸ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. ▸ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation ▸ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues. <p>NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.</p> |
| Protection anti- Feu et explosion | Voir Section 5 |
| Autres Données | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Conserver dans les containers d'origine. ▸ Conserver les containers scellés. ▸ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. ▸ Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée. ▸ Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture. ▸ Protéger les containers contre des dommages physiques et vérifier régulièrement pour des fuites. ▸ Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|--|---|
| Container adapté | Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite. |
| Incompatibilité de Stockage | Eviter une réaction avec des agents oxydants. |
| Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008 | Pas Disponible |
| Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application | Pas Disponible |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Composant | DNELs L'exposition des travailleurs de modèle | PNECs compartiment |
|------------------------------------|--|---|
| (C10-16)alkyl D-glycopyranoside | cutanée 595 000 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 420 mg/m ³ (Systémique, chronique) <i>cutanée 357 000 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 124 mg/m³ (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 35.7 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> | 0.176 mg/L (L'eau (douce)) 0.018 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.029 mg/L (Eau (Marine)) 1.516 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.065 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.654 mg/kg soil dw (sol) 5000 mg/L (STP) 111.11 mg/kg food (Oral) |
| decyl D-glucoside | cutanée 595 000 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 420 mg/m ³ (Systémique, chronique) <i>cutanée 357 000 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 124 mg/m³ (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 35.7 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> | 0.176 mg/L (L'eau (douce)) 0.018 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.27 mg/L (Eau (Marine)) 1.516 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.152 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.654 mg/kg soil dw (sol) 560 mg/L (STP) 111.11 mg/kg food (Oral) |

Suite...

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

| Composant | DNELs L'exposition des travailleurs de modèle | PNECs compartiment |
|--|--|--|
| TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528 | cutanée 316.4 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 6.7 mg/m ³ (Systémique, chronique) <i>cutanée 159.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 3.4 mg/m³ (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 0.79 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 0.79 mg/kg bw/day (Systémique aiguë) *</i> | 2.9 mg/L (L'eau (douce)) 2.9 mg/L (Eau - libération intermittente) 13.7 mg/L (Eau (Marine)) 5.7 mg/kg soil dw (sol) 10 mg/L (STP) |
| 2-aminoéthanol | cutanée 3 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 1 mg/m ³ (Systémique, chronique) inhalation 0.51 mg/m ³ (Locale, chronique) <i>cutanée 1.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 0.18 mg/m³ (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 1.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 0.28 mg/m³ (Locale, chronique) *</i> | 0.07 mg/L (L'eau (douce)) 0.007 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.028 mg/L (Eau (Marine)) 0.357 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.036 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 1.29 mg/kg soil dw (sol) 100 mg/L (STP) |

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|---|--|------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------|----------------|
| France Occupational exposure limit values (OELV) - Chemical substances (French) | TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528 | Sodium (tétraborate, pentahydraté) | 1 mg/m ³ | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| France Occupational exposure limit values (OELV) - Chemical substances (French) | TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528 | Sodium (tétraborate de, anhydre) | 1 mg/m ³ | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| France Occupational exposure limit values (OELV) - Chemical substances (French) | TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528 | Sodium (tétraborate, décahydraté) | 5 mg/m ³ | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEP) | 2-aminoéthanol | 2-Aminoethanol | 1 ppm / 2.5 mg/m ³ | 7.6 mg/m ³ / 3 ppm | Pas Disponible | Skin |
| France Occupational exposure limit values (OELV) - Chemical substances (French) | 2-aminoéthanol | Ethanolamine | 1 ppm / 2.5 mg/m ³ | 7.6 mg/m ³ / 3 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |

Limites d'urgence

| Composant | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|--|---------------------|-----------------------|-------------------------|
| TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528 | 6 mg/m ³ | 190 mg/m ³ | 1,100 mg/m ³ |
| TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528 | 6 mg/m ³ | 88 mg/m ³ | 530 mg/m ³ |
| 2-aminoéthanol | 6 ppm | 170 ppm | 1,000 ppm |

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|--|----------------|----------------|
| (C10-16)alkyl D-glycopyranoside | Pas Disponible | Pas Disponible |
| decyl D-glucoside | Pas Disponible | Pas Disponible |
| TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528 | Pas Disponible | Pas Disponible |

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|----------------|----------------|----------------|
| 2-aminoéthanol | 30 ppm | Pas Disponible |

Banding d'exposition professionnelle

| Composant | Note de la bande d'exposition professionnelle | Limite de bande d'exposition professionnelle |
|------------------------------------|--|---|
| (C10-16)alkyl D-glycopyranoside | E | ≤ 0.1 ppm |
| decyl D-glucoside | C | > 0.1 to ≤ milligrams per cubic meter of air (mg/m ³) |
| Notes: | <i>bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.</i> | |

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

8.2. Contrôles de l'exposition

| | | |
|--|--|--|
| 8.2.1. Contrôles techniques appropriés | Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant. | |
| | Type de contaminant : | Vitesse de l'air: |
| | Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d un réservoir (dans de l'air immobile) | 0,25-0,5 m/s (50-100 f/min) |
| | aérosols, fumées d opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante) | 0.5-1 m/s (100-200 f/min.) |
| | Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d air rapide) | 1-2,5 m/s (200-500 f/min) |
| | Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d air très rapide). | 2,5-10 m/s (500-2000 f/min) |
| | Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de: | |
| | Minimum de l'intervalle | Maximum de l'intervalle |
| | 1: Courants d air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce | 1: Perturbation des courants d air de la pièce |
| | 2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement | 2: Contaminants à forte toxicité |
| 3: Intermittent, faible production | 3: Forte production, utilisation importante | |
| 4: Large hotte ou masse d air importante en mouvement | 4: Petite hotte – contrôle local uniquement. | |
| Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d un simple conduit d extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d extraction. D autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d extraction sont installés ou en usage. | | |
| 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle |  | |
| Protection des yeux/du visage. | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▸ Masque chimique. ▸ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact. | |
| Protection de la peau | Voir protection Main ci-dessous | |
| Protection des mains / pieds | <p>Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.</p> <p>Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.</p> <p>Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.</p> <p>La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être observé lors du choix final.</p> <p>L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres.</p> | |

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

| | |
|------------------------------|---|
| | <p>Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p> <p>Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Fréquence et la durée de contact, ▸ La résistance chimique du matériau du gant, ▸ L'épaisseur du gant et ▸ dextérité <p>Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé. ▸ Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé. ▸ Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme. ▸ Les gants contaminés doivent être remplacés. <p>Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Excellente lorsque le temps de pénétration > 480 min ▸ Bonne lorsque le temps de pénétration > 20 min ▸ Juste quand le temps de pénétration < 20 min ▸ Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade <p>applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé.</p> <p>Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants.</p> <p>Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant.</p> <p>Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques.</p> <p>Par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés. - Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. <p>Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p> |
| Protection corporelle | Voir Autre protection ci-dessous |
| Autres protections | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Tenue complète. ▸ Tablier en P.V.C. ▸ Crème protectrice. ▸ Crème nettoyante pour la peau. ▸ Unité de lavement des yeux. |

Produit(s) recommandé(s)**INDEX DE SELECTION DES GANTS**

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

"Forsberg Clothing Performance Index".

L(Les) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

| Matériel | CPI |
|------------------|-----|
| BUTYL | A |
| BUTYL/NEOPRENE | A |
| HYPALON | A |
| NATURAL+NEOPRENE | A |
| NEOPRENE | A |
| NEOPRENE/NATURAL | A |
| NITRILE | A |
| PVA | A |
| VITON | A |
| NATURAL RUBBER | B |
| NITRILE+PVC | B |

Protection respiratoire

Filtere de type AK-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

| Facteur de protection | Demi-masque respiratoire | Respirateur intégral | Masque à adduction d'air |
|-----------------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|
| 10 x ES | AK-AUS P2 | - | AK-PAPR-AUS P2 |
| 50 x ES | - | AK-AUS P2 | - |
| 100 x ES | - | AK-2 P2 | AK-PAPR-2 P2 ^ |

^ - Intégral

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

PVC

B

masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des maques à cartouches est considérée comme appropriée.

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Aspect | couleur | | |
|--|----------------|--|----------------|
| État Physique | liquide | Densité relative (l'eau = 1) | 1.02-1.08 |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | 6-8 | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | 0 | Viscosité (cSt) | Pas Disponible |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | 100 | Poids Moléculaire (g/mol) | Pas Disponible |
| Point d'éclair (°C) | >93.3 | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Sans Objet | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | Pas Disponible | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | Pas Disponible | Composé volatile (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | 23.06 | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| Hydrosolubilité | miscible | pH en solution (1%) | Pas Disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | Composés organiques volatils g/L | Pas Disponible |
| nanométrique Solubilité | Pas Disponible | Caractéristiques nanométrique particules | Pas Disponible |
| La taille des particules | Pas Disponible | | |

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| 10.1.Réactivité | Voir section 7.2 |
| 10.2. Stabilité chimique | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Présence de matériaux incompatibles. ▸ Le produit est considéré stable. ▸ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7.2 |

Suite...

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

| | |
|--|------------------|
| 10.4. Conditions à éviter | Voir section 7.2 |
| 10.5. Matières incompatibles | Voir section 7.2 |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Voir section 5.3 |

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| | |
|-----------------------------|---|
| Inhalé | Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel. |
| Ingestion | Les surfactants non-ioniques peuvent provoquer une irritation localisée les parois orales ou gastro-intestinales et induire un vomissement et une diarrhée de d'importance moyenne. Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis. |
| Contact avec la peau | Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante. Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. |
| Yeux | Lorsqu'il est appliqué sur les yeux des animaux, le matériau produit des lésions oculaires graves qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation. |
| Chronique | Il existe suffisamment de preuves pour établir une relation de cause à effet entre l'exposition de l'homme au matériel et un taux de fertilité diminué. Il existe suffisamment de preuves pour affirmer que l'exposition de l'homme au matériel peut provoquer l'apparition de toxicité : résultats évidents d'études sur des animaux sur lesquels des effets ont été observés en absence de toxicité évidente chez la mère ou en présence de doses similaires à d'autres effets toxiques qui ne sont toutefois pas une conséquence secondaire non-spécifique des autres effets toxiques. |

| | | |
|---|--|--|
| BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| (C10-16)alkyl D-glycopyranoside | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[2] Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg ^[2] | Eye (rabbit): irritant OECD 405 Skin (rabbit): non-irritant OECD 404 |
| decyl D-glucoside | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[1] Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg ^[1] | Pas Disponible |
| TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528 | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermiquel (lapin) LD50: >10000 mg/kg ^[2] Oral(Rat) LD50; 2660 mg/kg ^[2] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1] |
| 2-aminoéthanol | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermiquel (lapin) LD50: 1000 mg/kg ^[2] Inhalation(Guinée) LC50; ~0.145 mg/l4h ^[2] Oral(Guinée) LD50; 620 mg/kg ^[2] | Eye (rabbit): 0.76 mg - SEVERE Skin (rabbit):505 mg open-moderate |
| | | |
| Légende: | 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de .. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques | |

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

| | |
|--|--|
| decyl D-glucoside | <p>Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit.</p> <p>Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d'anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées.</p> <p>Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.</p> |
| 2-AMINOÉTHANOL | Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaissement de la peau. |
| TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528 & 2-AMINOÉTHANOL | Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulière) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus. |

| | | | |
|--|---|----------------------------------|---|
| toxicité aiguë | ✗ | Cancérogénicité | ✗ |
| Irritation / corrosion | ✓ | reproducteur | ✓ |
| Lésions oculaires graves / irritation | ✓ | STOT - exposition unique | ✗ |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | ✗ | STOT - exposition répétée | ✗ |
| Mutagenéité | ✗ | risque d'aspiration | ✗ |

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

| BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|--|-----------------|----------------------------------|---|----------------|----------------|
| | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| (C10-16)alkyl D-glycopyranoside | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | LC50 | 96h | Poisson | 2.95mg/l | 2 |
| | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 3.61mg/l | 2 |
| | EC50 | 48h | crustacés | 7mg/l | 2 |
| | NOEC(ECx) | 672h | Poisson | 1mg/l | 2 |
| decyl D-glucoside | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | NOEC(ECx) | 672h | Poisson | 1mg/l | 2 |

Suite...

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

| | | | | | |
|---|--|----------------------------------|---|---------------|---------------|
| | LC50 | 96h | Poisson | 96.64mg/l | 2 |
| | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 12.43mg/l | 2 |
| | EC50 | 48h | crustacés | 31.62mg/l | 2 |
| TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528 | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | EC50 | 48h | crustacés | 1332-2135mg/l | 4 |
| | EC50(ECx) | 48h | crustacés | 1332-2135mg/l | 4 |
| 2-aminoéthanol | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | LC50 | 96h | Poisson | 75mg/l | 1 |
| | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 15mg/l | 1 |
| | EC50 | 48h | crustacés | 65mg/l | 1 |
| | EC50 | 96h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 80mg/l | 2 |
| | NOEC(ECx) | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 4mg/l | 1 |
| Légende: | Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration | | | | |

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

| Composant | Persistance: Eau/Sol | Persistance: l'air |
|----------------|----------------------|--------------------|
| 2-aminoéthanol | BAS | BAS |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|----------------|----------------------|
| 2-aminoéthanol | BAS (LogKOW = -1.31) |

12.4. Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|----------------|----------------|
| 2-aminoéthanol | HAUT (KOC = 1) |

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| | P | B | T |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Des données disponibles | non disponible | non disponible | non disponible |
| PBT | ✗ | ✗ | ✗ |
| vPvB | ✗ | ✗ | ✗ |

| | |
|-----------------------|-----|
| Critères PBT remplis? | non |
| vPvB | non |

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Elimination du produit / emballage | |
| Options de traitement des déchets | Pas Disponible |
| Options d'élimination par les égouts | Pas Disponible |

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

| | |
|----------------|-------|
| Polluant marin | aucun |
|----------------|-------|

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|-----------------------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | Sans Objet | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | classe | Sans Objet |
| | Risque Secondaire | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Identification du risque (Kemler) | Sans Objet |
| | Code de classification | Sans Objet |
| | Etiquette de danger | Sans Objet |
| | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | quantité limitée | Sans Objet |
| | Code tunnel de restriction | Sans Objet |

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|---|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe ICAO/IATA | Sans Objet |
| | Sous-risque ICAO/IATA | Sans Objet |
| | Code ERG | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | Instructions d'emballage pour cargo uniquement | Sans Objet |
| | Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement | Sans Objet |
| | Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers | Sans Objet |
| | Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | Sans Objet |
| | Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison | Sans Objet |
| | Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | Sans Objet |

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

| | | |
|---|----------------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe IMDG | Sans Objet |
| | IMDG Sous-risque | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | N° EMS | Sans Objet |
| | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | Quantités limitées | Sans Objet |

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|----------------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Sans Objet | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Code de classification | Sans Objet |
| | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | Quantités Limitées | Sans Objet |
| | Équipement requis | Sans Objet |
| | Feu cônes nombre | Sans Objet |

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Sans Objet

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

| Nom du produit | Groupes |
|--|----------------|
| (C10-16)alkyl D-glycopyranoside | Pas Disponible |
| decyl D-glucoside | Pas Disponible |
| TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528 | Pas Disponible |
| 2-aminoéthanol | Pas Disponible |

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

| Nom du produit | Type de navire |
|--|----------------|
| (C10-16)alkyl D-glycopyranoside | Pas Disponible |
| decyl D-glucoside | Pas Disponible |
| TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528 | Pas Disponible |

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

| Nom du produit | Type de navire |
|----------------|----------------|
| 2-aminoéthanol | Pas Disponible |

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

(C10-16)alkyl D-glycopyranoside Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Sans Objet

decyl D-glucoside Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Inventaire européen CE

TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528 Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence européenne des produits chimiques en Europe (ECHA) Candidat
Liste des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

France Occupational exposure limit values (OELV) - Chemical substances
(French)

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la
Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des
Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement européen (CE) n° 1907/2006 - Annexe XIV Liste des substances
soumises à autorisationRèglement REACH (CE) n° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à
la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines
substances, mélanges et articles dangereuxRèglement REACH (CE) n° 1907/2006 de l'UE - Propositions d'identification
des substances extrêmement préoccupantes: rapports de l'annexe XV pour
consultation par les parties intéressées lors d'une précédente consultationRèglement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 6)
Toxiques pour la reproduction : Catégorie 1 BUnion européenne - Inventaire européen des substances chimiques
commerciales existantes (EINECS)

2-aminoéthanol Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

France Occupational exposure limit values (OELV) - Chemical substances
(French)

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la
Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des
Mélanges - Annexe VI

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIPE)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques
commerciales existantes (EINECS)UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA)
Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

| Seveso Catégorie | Pas Disponible |
|------------------|----------------|
| | |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

RÉSUMÉ ECHA

| Composant | Numéro CAS | Numéro index | ECHA Dossier |
|------------------------------------|--------------|----------------|----------------|
| (C10-16)alkyl D-glycopyranoside | 110615-47-9* | Pas Disponible | Pas Disponible |

| l'harmonisation (C & L Inventaire) | Classe de danger et catégorie de code (s) | Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s) | Code de Hazard Statement (s) |
|------------------------------------|--|--|------------------------------|
| 1 | Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1 | GHS05; Dgr | H315; H318 |
| 2 | Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; Skin Sens. 1; Aquatic Chronic 3 | GHS05; Dgr | H315; H318; H317; H412 |

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

| Composant | Numéro CAS | Numéro index | ECHA Dossier |
|-------------------|-------------|----------------|----------------|
| decyl D-glucoside | 68515-73-1* | Pas Disponible | Pas Disponible |

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

| l'harmonisation (C & L Inventaire) | Classe de danger et catégorie de code (s) | Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s) | Code de Hazard Statement (s) |
|------------------------------------|--|--|------------------------------|
| 1 | Eye Dam. 1 | GHS05; Dgr | H318 |
| 2 | Eye Dam. 1; Skin Irrit. 2; Aquatic Chronic 3 | GHS05; Dgr | H318; H315; H412 |

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

| Composant | Numéro CAS | Numéro index | ECHA Dossier |
|--|------------|--------------|----------------|
| TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528 | 1303-96-4 | 005-011-00-4 | Pas Disponible |

| l'harmonisation (C & L Inventaire) | Classe de danger et catégorie de code (s) | Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s) | Code de Hazard Statement (s) |
|------------------------------------|--|--|--------------------------------------|
| 1 | Eye Irrit. 2; Repr. 1B | GHS08; Dgr | H319; H360 |
| 2 | Eye Irrit. 2; Repr. 1B | GHS08; Dgr | H319; H360 |
| 1 | | GHS08; Dgr | H360 |
| 2 | Eye Irrit. 2; Repr. 1B; Skin Irrit. 2; Aquatic Chronic 3; STOT SE 1; Lungs | GHS08; Dgr | H319; H360FD; H315; H412; H370; H335 |
| 1 | Repr. 1B | GHS08; Dgr | H360 |
| 2 | Acute Tox. 4; Eye Dam. 1; Acute Tox. 4; Repr. 1B | GHS08; Dgr | H360FD; H302; H318; H332 |

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

| Composant | Numéro CAS | Numéro index | ECHA Dossier |
|----------------|------------|--------------|----------------|
| 2-aminoéthanol | 141-43-5 | 603-030-00-8 | Pas Disponible |

| l'harmonisation (C & L Inventaire) | Classe de danger et catégorie de code (s) | Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s) | Code de Hazard Statement (s) |
|------------------------------------|---|--|--|
| 1 | Acute Tox. 4; Acute Tox. 4; Skin Corr. 1B; Acute Tox. 4 | GHS05; Dgr | H302; H312; H314; H332 |
| 2 | Acute Tox. 4; Skin Corr. 1A; Eye Dam. 1; STOT SE 3; Aquatic Chronic 3; Met. Corr. 1; Flam. Liq. 4; Acute Tox. 4; STOT RE 2; Skin Sens. 1; Acute Tox. 3; Resp. Sens. 1; Aquatic Acute 2; CNS; Flam. Sol. 1 | GHS05; Dgr; GHS09; GHS08; GHS06; GHS02 | H302; H312; H314; H335; H412; H318; H290; H227; H317; H331; H334; H401; H370; H228 |

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

état de l'inventaire national

| Inventaire national | Statut |
|---|--|
| Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle | Oui |
| Canada - DSL | Oui |
| Canada - NDSL | Non ((C10-16)alkyl D-glycopyranoside; decyl D-glucoside; TÉTRABORATE DE DISODIUM, DÉCAHYDRATE, À L'EXCLUSION DU BORATE NATUREL DU N° 2528; 2-aminoéthanol) |
| Chine - IECSC | Oui |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Non ((C10-16)alkyl D-glycopyranoside) |
| Japon - ENCS | Oui |
| Corée - KECI | Oui |
| Nouvelle-Zélande - NZIoC | Oui |
| Philippines - PICCS | Oui |
| É.-U.A. - TSCA | Oui |
| Taiwan - TCSI | Oui |
| Mexique - INSQ | Non ((C10-16)alkyl D-glycopyranoside; decyl D-glucoside) |
| Vietnam - NCI | Oui |
| Russie - FBEPH | Oui |

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

| Inventaire national | Statut |
|---------------------|--|
| Légende: | <i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i> |

SECTION 16 Autres informations

| | |
|------------------|------------|
| date de révision | 30/01/2023 |
| date initiale | 10/02/2022 |

Codes pleins de risques de texte et de danger

| | |
|------|---|
| H227 | Liquide combustible |
| H228 | Matière solide inflammable. |
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H360 | Peut nuire à la fertilité ou au fœtus . |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes . |
| H401 | Toxique pour la vie aquatique |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Résumé de la version SDS

| Version | Date de mise à jour | Sections mises à jour |
|---------|---------------------|--|
| 1.2 | 30/01/2023 | Santé chronique, Classification, Ingrédients, Propriétés physiques |

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé

BioSonic® Enzymatic Ultrasonic Cleaning Concentrate

- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- AIIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

| Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications | Procédure de classification |
|---|-----------------------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, H318 | Classement minimal |
| Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H315 | Classement minimal |
| Toxicité pour la reproduction catégorie 1B, H360FD | Jugement d'expert |

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.